

Le Barème d'honoraire

HONORAIRES DE RECHERCHE

Les honoraires représentent le pourcentage maximum applicable à nos prestations et sont à la charge de l'acquéreur selon les termes du mandat.

Recherches de biens à acheter avec mandat exclusif

3% TTC calculé sur le prix d'achat acté chez le notaire. Honoraires d'agence inclus, hors frais de notaire.

Recherches de biens à acheter avec mandat simple

5% TTC calculé sur le prix d'achat acté chez le notaire. Honoraires d'agence inclus, hors frais de notaire.

Recherches locatives sans exclusivité

2500 € TTC calculé forfaitairement.

HONORAIRES DE VENTE

Les honoraires représentent le pourcentage maximum applicable à nos prestations et sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon les termes du mandat.

De 0€ à 99 999€ - Honoraires forfaitaires de 5 500€ TTC

De 100 000€ à 50 000 000€ - Honoraires de 5% HT soit 6% TTC

Au delà de 50 000 000€ - Honoraires de 3,5% HT soit 4,2% TTC

HONORAIRES DE LOCATION

Les honoraires représentent le pourcentage maximum applicable à nos prestations et sont à la charge du preneur ou du bailleur selon les termes du mandat.

1) Barème d'honoraires de location habitation, mixte et meublée.

Bail vide ou meublé soumis à la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989

Honoraires à la charge du locataire :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 12 €/m2 TTC

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 €/m2 TTC

Honoraires à la charge du bailleur :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 12 €/m2 TTC

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 €/m2 TTC avec un minimum de 150€ TTC pour une surface inférieure à 50m2

Honoraires d'entremise et de négociation : 500 € TTC

Bail soumis au Code Civil (résidence secondaire et bail société)

Honoraires à la charge du locataire :

Honoraires de location : 10% HT du LOYER ANNUEL charges comprises

Honoraires à la charge du bailleur :

Honoraires de location : 15€/m2 TTC

Honoraires d'entremise et de négociation : 500 € TTC

2) Barème d'honoraires de location garage.

Honoraires d'entremise et de négociation : 150 € HT soit 180€ TTC sans frais de rédaction de bail

Honoraires de rédaction d'acte pour bail (Parking) incluant l'état des lieux : 260€ HT soit 312€ TTC

3) Barème d'honoraires de location de locaux commerciaux et professionnels.

Honoraires d'entremise et de négociation : 30% HT du loyer annuel hors charges et hors frais de rédaction d'acte

Honoraires de rédaction d'acte pour bail incluant l'état des lieux : 3000€ HT soit 3600€ TTC

4) Barème d'honoraires de location saisonnière et moyenne durée.

Location à la semaine : 25% TTC du loyer durant la durée du bail

Location à la quinzaine pour une durée maximum d'un mois : 20 % TTC du loyer durant la durée du bail

Location au mois pour une durée maximale de 9 mois : 15% TTC du loyer durant la durée du bail

A savoir : les honoraires sont à la charge du bailleur. Inclus dans ce barème, l'état des lieux d'entrée, hors débours éventuels.

HONORAIRES DE GESTION

Les honoraires représentent le pourcentage maximum applicable à nos prestations et sont à la charge du bailleur selon les termes du mandat.

Mandat de gestion sans GLI

Honoraires de base : 6 % HT des sommes encaissées soit 7,2% TTC

Honoraires de base minimum par mois : 26€ TTC

Mandat de gestion avec GLI

Honoraires de base : 8,5% HT soit 10,2% TTC Honoraires de base minimum par mois